

**DELIBERATION N° 18/273 AC DE L'ASSEMBLEE DE CORSE  
HABILITANT L'OFFICE DES TRANSPORTS DE LA CORSE A METTRE EN  
OEUVRE LES PROJETS DE COOPERATION TERRITORIALE FINANCES PAR LE  
FEDER DANS LE CADRE DU PROGRAMME INTERREG  
ITALIE-FRANCE MARITIME 2014-2020**

**SEANCE DU 27 JUILLET 2018**

L'an deux mille dix huit, le vingt sept juillet, l'Assemblée de Corse, convoquée le 12 juillet 2018, s'est réunie au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. Jean-Guy TALAMONI, Président de l'Assemblée de Corse.

**ETAIENT PRESENTS : Mmes et MM.**

Vannina ANGELINI-BURESI, Danielle ANTONINI, Guy ARMANET, Véronique ARRIGHI, François BENEDETTI, François BERNARDI, Valérie BOZZI, Pascal CARLOTTI, Mattea CASALTA, Marie-Hélène CASANOVA-SERVAS, Marcel CESARI, Romain COLONNA, Christelle COMBETTE, Jean-Louis DELPOUX, Frédérique DENSARI, Santa DUVAL, Muriel FAGNI, Isabelle FELICIAGGI, Pierre-José FILIPPETTI, Pierre GHIONGA, Fabienne GIOVANNINI, Michel GIRASCHI, Julie GUISEPPI, Xavier LACOMBE, Paul LEONETTI, Jean-Jacques LUCCHINI, Pierre-Jean LUCIANI, Paul MINICONI, Jean-Martin MONDOLONI, Paola MOSCA, Nadine NIVAGGIONI, Jean-Charles ORSUCCI, Julien PAOLINI, Paulu Santu PARIGI, Chantal PEDINIELLI, Marie-Anne PIERI, Antoine POLI, Pierre POLI, Juliette PONZEVERA, Louis POZZO DI BORGIO, Rosa PROSPERI, Joseph PUCCI, Catherine RIERA, Anne-Laure SANTUCCI, Marie SIMEONI, Anne TOMASI, Petr'Antone TOMASI, Hyacinthe VANNI

**ETAIENT ABSENTS ET AVAIENT DONNE POUVOIR :**

M. Jean-François CASALTA à M. Paul MINICONI  
Mme Catherine COGNETTI-TURCHINI à M. Antoine POLI  
Mme Laura FURIOLI à M. Michel GIRASCHI  
M. Francis GIUDICI à Mme Marie-Anne PIERI  
Mme Stéphanie GRIMALDI à Mme Isabelle FELICIAGGI  
Mme Marie-Thérèse MARIOTTI à Mme Christelle COMBETTE  
Mme Marie-Hélène PADOVANI à Mme Catherine RIERA  
Mme Laura Maria POLI à M. Petr'Antone TOMASI  
M. Camille de ROCCA SERRA à M. Jean-Martin MONDOLONI  
Mme Pascale SIMONI à M. François BENEDETTI  
Mme Jeanne STROMBONI à Mme Anne TOMASI  
Mme Julia TIBERI à Mme Mattea CASALTA

**ETAIENT ABSENTS : MM.**

François-Xavier CECCOLI, François ORLANDI

## L'ASSEMBLEE DE CORSE

- VU** le code général des collectivités territoriales, titre II, livre IV, IV<sup>ème</sup> partie,
- VU** les statuts de l'Office des Transports de la Corse, Titre 1<sup>er</sup> - article 2,
- VU** la délibération n° 11/050 AC de l'Assemblée de Corse du 17 février 2011 autorisant la mise à disposition auprès de l'Office des Transports de la Corse, d'un agent de la Collectivité Territoriale de Corse,
- SUR** rapport du Président du Conseil Exécutif de Corse,
- APRES** avis de la Commission du Développement Economique, du Numérique, de l'Aménagement du Territoire et de l'Environnement,
- SUR** rapport de la Commission des Finances et de la Fiscalité,

### APRES EN AVOIR DELIBERE

Après un vote à l'unanimité,

#### **ARTICLE PREMIER :**

**HABILITE** l'Office des Transports de la Corse à mettre en œuvre les projets de coopération territoriale suivants, financés par le FEDER dans le cadre du programme INTERREG Italie-France Maritime 2014-2020 :

- TRENO,
- GRRinPORT,
- SICOMAR-Plus,
- RUMBLE,
- MOBIMART,
- TDI rete GNL,
- SIGNAL,
- FACILE,
- PROMO- GNL.

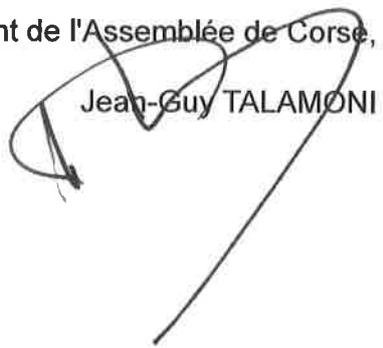
#### **ARTICLE 2 :**

La présente délibération fera l'objet d'une publication au recueil des actes administratifs de la Collectivité de Corse.

Ajaccio, le 27 juillet 2018

Le Président de l'Assemblée de Corse,

Jean-Guy TALAMONI



**COLLECTIVITE DE CORSE**

**RAPPORT  
N° 2018/E6/210**

# **ASSEMBLEE DE CORSE**

**6 EME SESSION EXTRA-ORDINAIRE DE 2018**

**26 ET 27 JUILLET 2018**

**RAPPORT DE MONSIEUR  
LE PRESIDENT DU CONSEIL EXECUTIF DE CORSE**

**PROJETS DE COOPERATION TERRITORIALE DE  
L'OFFICE DES TRANSPORTS DE LA CORSE**

**COMMISSION(S) COMPETENTE(S) :** Commission des Affaires Européennes et de la Coopération  
Commission du Développement Economique, du Numérique, de  
l'Aménagement du Territoire et de l'Environnement  
Commission des Finances et de la Fiscalité

**RAPPORT DU PRESIDENT DU CONSEIL EXECUTIF DE CORSE**

Le projet de délibération qui vous est soumis porte sur l'habilitation de l'Office des Transports de la Corse à élaborer et de mettre en œuvre des projets de coopération territoriale.

Par délibération n° 11/050 AC du 17 février 2011, l'Assemblée de Corse a délibéré pour mettre à disposition de l'Office des Transports de la Corse, un agent de la Collectivité Territoriale de Corse chargé d'élaborer et mettre en œuvre les projets bénéficiant de financements européens.

Aussi, l'Office des Transports de la Corse a présenté des demandes de financement pour des projets de partenariat visant à l'amélioration du système des transports :

1. **TRENO** (119 014 €) Ce projet a pour objectif de mettre en valeur les lignes de chemin de fer peu ou pas rentables par la réalisation de petites infrastructures dans des endroits clés caractérisés par des éléments de valeur historique, culturelle, paysagère, environnementale et des parcours paysagers et des productions typiques. Ces éléments attractifs doivent conduire à une fréquentation du réseau ferré plus forte et plus étalée au bénéfice des micro-entreprises notamment rurales.
2. **GRRinPORT** (83 836 €) L'objectif est d'améliorer la qualité des eaux marines dans les ports en limitant l'impact des activités portuaires et du trafic maritime sur l'environnement à travers la définition d'un cahier des charges de gestion des déchets et des eaux usées destiné aux gestionnaires et utilisateurs des zones portuaires. Après une enquête dans les ports de la zone, les tests porteront sur l'assainissement des sédiments dragués dans le port de Livourne, la mise en œuvre d'un système intégré d'élimination des rejets d'hydrocarbure et la collecte des déchets des bateaux de plaisance du port de Cagliari. Le résultat sera un système/modèle transfrontalier unique et pratique, notamment par le biais d'actions de formation, de communication et de sensibilisation.
3. **SICOMAR-Plus** (462 726 €) fait face au défi commun de la sécurité de la navigation et de la qualité de l'environnement marin transfrontalier. L'objectif est de réduire les risques d'accidents de la navigation et leurs conséquences sur la vie humaine, les biens et l'environnement. L'approche intégrée transfrontalière concerne : l'intégration des réseaux et des systèmes de surveillance, le partage de modèles de prévision, et la gestion des urgences et la formation des travailleurs maritimes. En outre, il s'agit de créer les conditions pour l'incitation, voir l'obligation du service de pilotage hauturier dans le détroit international de Bunifaziu. Le partenariat regroupe les

administrations et services de sécurité de l'arc Tyrrhénien. Autres partenaires corses : OEC 0,4 M€ - IFREMER 0,1 M€ - SDIS 2B 0,3 M€.

4. **RUMBLE** (369 000 €) vise à la réduction de la pollution sonore dans les zones portuaires. Les mesures seront définies, suite à une étude initiale qui tiendra compte des réclamations des résidents limitrophes et des possibilités liées à la configuration des zones. Ces types d'actions pourront être des plans de circulation, des aménagements acoustiques ou des bornes électriques d'alimentation des moteurs, ainsi que l'utilisation du GNL pour les services commerciaux de l'enceinte.
  
5. **MOBIMART** (652 315 €) En continuité des projets Nectemus et Circumvectio déjà approuvés en 2016, ainsi qu'avec le projet « 3I plus » de 2007-2013. Le but est de créer un unique outil d'infomobilité, pour permettre aux résidents, touristes et pendulaires de voyager dans les 5 régions de la zone, planifier les déplacements et être informés en temps réel des dysfonctionnements éventuels. L'approche du projet est de considérer le point de départ et celui d'arrivée, indépendamment du moyen (air, mer, route fer) et des frontières administratives et liés aux caractéristiques morphologiques des territoires (îles, zones de montagne). Deux éléments importants à réaliser : la standardisation des bases de données qui a été initiée par OTC, la fusion des systèmes en une seule application tablette et smartphone. Le suivi technique sera assuré par l'Agence d'aménagement durable, d'urbanisme et d'énergie de la Corse (AUE).

**Projets GNL** - Pour anticiper sur les directives du Parlement Européen concernant les carburants alternatifs moins polluants, l'OTC a élaboré en partenariat avec nos voisins un projet global de préparation à l'utilisation du GNL dans les activités liées au transport maritime. L'utilisation du gaz naturel liquéfié (GNL) dans les ports exige la mise en œuvre d'un système d'infrastructures qui privilégie la mise en place d'un réseau de distribution fiable et sécurisé. La réalisation de ces infrastructures implique des décisions stratégiques sur la localisation des installations pour le stockage et la fourniture de GNL. Le résultat doit être un espace maritime interrégional commun du nord de la Méditerranée qui s'impose comme référence en termes de navigation propre pour le futur. Ce projet global a un coût de 6 M€ dont 1 008 488 € pour l'OTC. Il se décompose en quatre projets :

6. **TDI rete GNL** - L'université de Gênes doit identifier les normes et les procédures interdisciplinaires qui combinent les dimensions technique et économique et qui soient communes à tous les ports de la zone. Cette étude fera, outre un état des lieux, office de feuille de route pour l'approvisionnement, le stockage et la fourniture du GNL dans les ports de la zone. Elle est partagée par les cinq régions et permet une mutualisation des moyens et une réduction des coûts.
  
7. **SIGNAL** - Sur la base de l'étude de l'Université de Gênes, la Région Autonome de Sardaigne doit définir un système intégré de distribution du GNL dans les cinq territoires Interreg pour les navires et éventuellement d'autres moyens de transport ou d'autres activités. Il s'agit de constituer une base de développement stratégique du système de distribution du GNL par :
  - a. 1 modèle d'optimisation du réseau maritime pour l'approvisionnement,

- b. 1 modèle de localisation des sites de stockage dans les ports de destination,
  - c. 1 modèle de distribution interne dans les territoires les moins équipés.
8. **FACILE** - L'autorité portuaire de Livourne va mettre en œuvre une action pilote de réalisation de stations mobiles de stockage et approvisionnement dans les ports commerciaux. Ces stations mobiles, qui peuvent être de type barge (sur plan d'eau) ou container (sur terre) prouveront aux opérateurs l'application immédiate de fourniture de GNL et montreront le fonctionnement de la technologie de la chaîne GNL.
9. **PROMO-GNL** - sur la base des trois actions précédentes, l'Office des Transports de la Corse a pour mission de promouvoir et accélérer l'adoption du GNL pour les opérations portuaires et maritimes. Directement ou indirectement liées au transport maritime et aux activités se déroulant dans la zone portuaire. Une démonstration-séminaire sera réalisée sur un port corse.

Par décision du Comité de suivi du programme « Interreg Italie-France Maritime » en date du 18 juillet 2017, complétée par le décret (BURT) 15796 du 3 octobre 2017 de la Giunta Regionale de la Région Toscane, agissant en tant qu'Autorité de gestion du programme, ces neuf projets ont été approuvés dans le cadre du programme en cours 2014-2020 pour être mis en œuvre sur les années 2018 à 2021 par l'Office des Transports de la Corse.

Pour ce faire, et prétendre au remboursement des dépenses encourues relativement aux projets, y compris les salaires des agents concernés, celles-ci doivent être engagées et payées par l'Office des Transports de la Corse sur ses fonds propres.

Projets INTERREG OTC 2014-2020			2017		2018		2019		2020		2021		TOTAL	
Projets déjà en cours														
Projet	Budget prévisionnel	FEDER alloué	Dépenses 2017	Recettes 2017	Dépenses 2018	Recettes 2018	Dépenses 2019	Recettes 2019	Dépenses 2020	Recettes 2020	Dépenses 2021	Recettes 2021	Dépenses Projets	Total recettes
GERCCT-ILES	522 495,00	444 120,75	403 569,05	424 468,75	341 000,00	200 000,00	22 179,00	155 780,25					740 120,92	780 249,00
SEDRIPORT	101 070,00	81 909,50	2 460,30	0,00	54 739,62	72 000,00	400,00	13 909,50					57 600,00	85 909,50
CIRCUMVECTIO	68 750,00	58 437,50	1 641,50	14 609,30	36 306,40	34 000,00	1 500,00	9 828,12					39 448,00	58 437,50
NECTEMUS	118 190,00	100 461,50	1 910,30	25 115,30	56 489,62	63 000,00	9 550,50	12 346,12					67 950,50	100 461,50
	<b>810 505,00</b>	<b>688 929,25</b>	<b>409 581,15</b>	<b>464 193,35</b>	<b>488 535,70</b>	<b>369 000,00</b>	<b>33 629,50</b>	<b>191 863,95</b>					<b>905 125,42</b>	<b>1 025 057,50</b>

Exécution 2018-2021														
TRENO	199 014,00	169 161,90			13 000,00	42 290,40	106 000,00	30 000,00	42 300,00	70 000,00	500,00	26 871,40	161 900,00	169 161,90
GERRIPORT	83 836,80	71 261,20			11 000,00	17 815,30	42 000,00	17 000,00	14 560,00	23 000,00	600,00	13 445,90	68 160,00	71 261,20
SICOMAR Plus	462 726,00	393 317,10			66 000,00	98 329,20	16 000,00	80 000,00	160 000,00	100 000,00	134 200,00	114 987,80	376 200,00	393 317,10
RUMBLE	369 000,00	313 650,00			2 000,00	78 412,50	169 000,00	50 000,00	78 000,00	60 000,00	51 000,00	125 237,50	300 000,00	313 650,00
MOBIMART	652 315,12	554 467,80			43 000,00	138 616,50	67 000,00		304 000,00	150 000,00	116 337,00	265 850,80	530 337,00	554 467,80
PROMO GNL	234 871,50	199 640,70			16 000,00	49 910,10	64 000,00	10 000,00	82 000,00	50 000,00	28 952,40	89 730,50	190 952,40	199 640,70
GNL Facile	292 217,20	248 384,60			22 000,00	62 096,10	77 000,00	20 000,00	133 102,10	60 000,00	10 000,00	106 288,50	242 102,10	248 384,60
SIGNAL	346 715,01	294 707,70			21 000,00	73 676,90	124 000,00	45 000,00	136 882,12	100 000,00	0,00	76 030,80	281 882,12	294 707,70
FDI Rete GNL	134 685,00	114 482,20			52 000,00	28 620,50	56 500,00	50 000,00	1 000,00	35 861,60	0,00	0,00	109 500,00	114 482,20
	<b>2 775 380,60</b>	<b>2 359 073,50</b>			<b>246 000,00</b>	<b>589 768,30</b>	<b>721 500,00</b>	<b>302 000,00</b>	<b>951 844,20</b>	<b>648 861,60</b>	<b>341 589,40</b>	<b>818 443,50</b>	<b>2 260 933,67</b>	<b>2 359 073,50</b>
<b>Totaux</b>	<b>3 585 885,60</b>	<b>3 048 002,80</b>											<b>3 166 059,09</b>	<b>3 384 131,08</b>

N.B. les salaires et charges 2017 sont pris en compte sur l'exécution 2010-2017

Autofinancement final : 151 024,01  
Autofinancement prévu 15% : 537 882,85

**Accusé de réception**

<b>Objet</b>	PROJETS DE COOPERATION TERRITORIALE DE L'OFFICE DES TRANSPORTS DE LA CORSE
<b>Identifiant acte</b>	02A-200076958-20180727-015963-DE
<b>Identifiant interne</b>	015963
<b>Date de réception par la préfecture</b>	6 août 2018
<b>Nombre d'annexes</b>	0
<b>Date de l'acte</b>	27 juillet 2018
<b>Code nature de l'acte</b>	1
<b>Classification</b>	8.7

[Fermer](#)